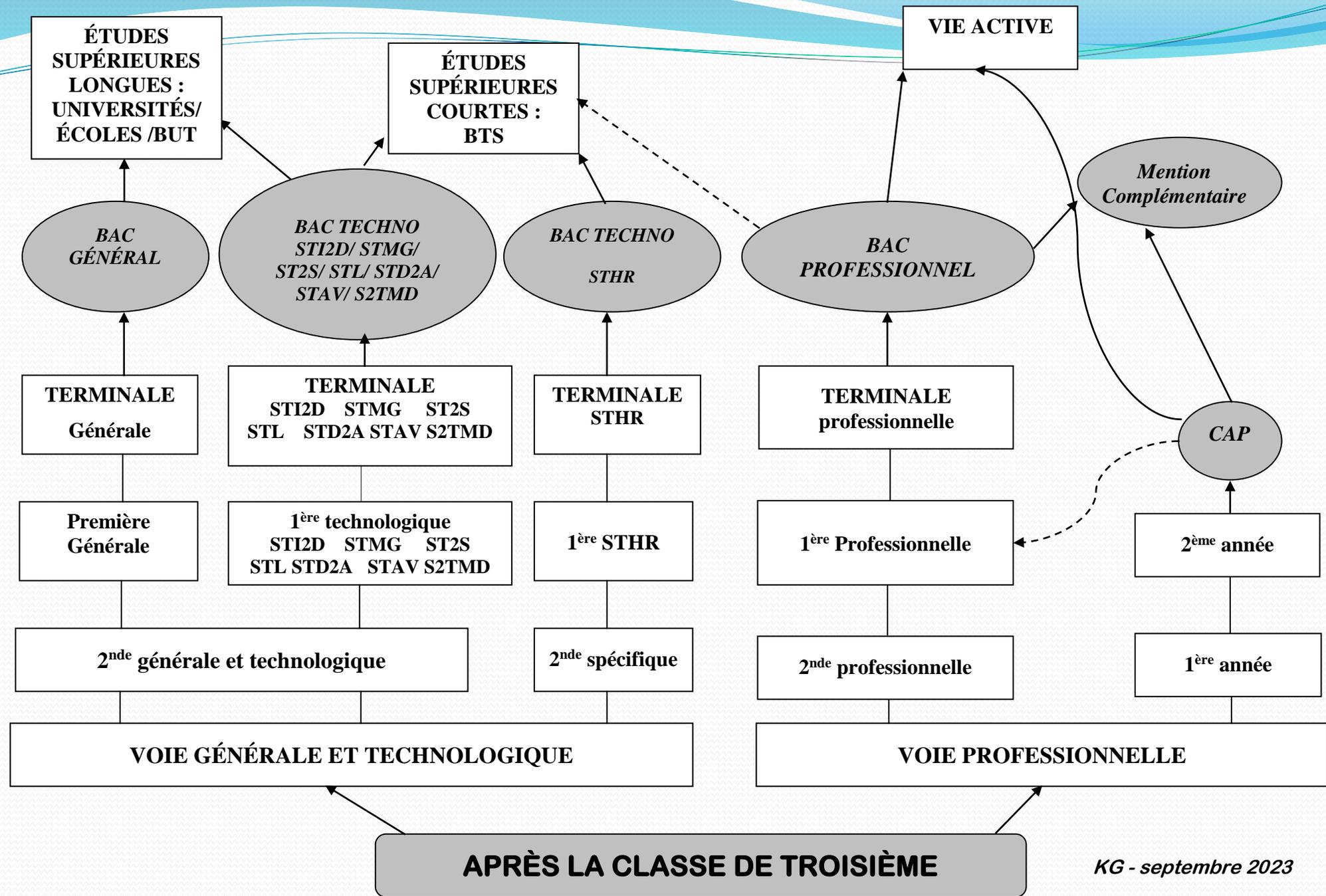


REUNION INFORMATION
PARENTS
16 novembre 2023



COLLEGE LONGCHAMP



La seconde générale et technologique

Au lycée général et technologique, la classe de seconde est commune à tous les élèves.

Ils suivent des cours communs

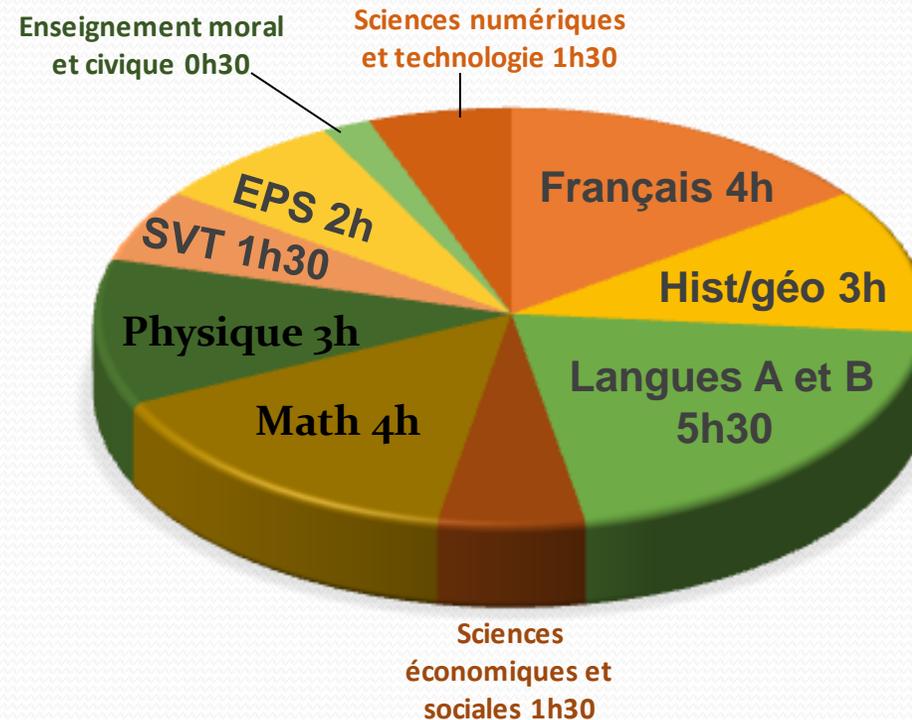
- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

ZOOM SUR LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE:



Test de positionnement français et mathématiques (1^{er} trimestre)
Accompagnement personnalisé (2h/semaine)
Aide à l'orientation vers la classe de 1^{ère} (54h/an)

Enseignements optionnels possible



Enseignements communs

26h30

+ 2 h d'accompagnement personnalisé

**Total
28h30**

+ enseignements optionnels (facultatif et non dérogatoires)

UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL MAXIMUM AU CHOIX

arts	3h
au choix parmi arts plastiques, cinéma - audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre	
arts du cirque	6h
écologie - agronomie - territoires - développement durable²	3h
éducation physique et sportive	3h
langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec³	3h
langue vivante C¹	3h

UN ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE MAXIMUM AU CHOIX

atelier artistique	72 h / an
biotechnologies	1 h 30
création et culture - design	6 h
création et innovation technologiques	1 h 30
hippologie et équitation ou autres pratiques sportives²	3 h
management et gestion	1 h 30
pratiques professionnelles²	3 h
pratiques sociales et culturelles²	3 h
santé et social	1 h 30
sciences de l'ingénieur	1 h 30
sciences et laboratoire	1 h 30

Le bac général

TRONC COMMUN
+
SPECIALITES

S&TMD
THEATRE MUSIQUE-DANSE



STHR
Hôtellerie-Restauration



8 bacs technologiques

ST2D
SCIENCES & TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES



STL
SCIENCES & TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE



STAV
SCIENCES & TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE & DU VIVANT



STMG
SCIENCES & TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION



ST2S
SCIENCES & TECHNOLOGIES DE LA SANTE & DU SOCIAL



STD2A
SCIENCES & TECHNOLOGIES DESIGN & ARTS APPLIQUES



Poursuites d'études après bac
OBLIGATOIRES

La voie technologique en 1^{re} et Terminale

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :**

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie technologique

en 1^{re} et Terminale

- **Enseignements communs**

- Français (en première) : 3 h
- Philosophie (en terminale) : 2 h
- Histoire-géographie : 1 h 30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4 h de langues vivantes (dont 1 h d'ETLV)
- Éducation physique et sportive : 2 h
- Mathématiques : 3 h
- Enseignement moral et civique : 18 h sur l'année
- Accompagnement au choix de l'orientation : 54 h à titre indicatif sur l'année

- **Enseignements de spécialité**

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

La voie générale en 1^{re} et Terminale

Enseignements communs

Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

	PREMIÈRE	TERMINALE
Français / Philosophie	4 h / -	- / 4 h
Histoire géographie	3 h	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Langue vivante A et Langue vivante B	4 h 30	4 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Enseignement scientifique	2 h ou 3 h 30*	2 h
	16 h	15 h 30

* 2 h, sans mathématiques spécifiques intégrés, si spécialité mathématiques suivie en première ; 3 h 30, avec mathématiques spécifiques intégrés, si spécialité mathématiques non suivie en première.

Enseignements de spécialité

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants :
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
 - Numérique et sciences informatiques
 - Sciences de l'ingénieur
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
 - Éducation physique, pratiques et culture sportives
-

Des enseignements optionnels pour **élargir sa culture** ou compléter son profil :

- En première et en terminale, les élèves de la voie générale peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :

- Langue vivante C
- Arts
- Langue des signes française (LSF)
- Éducation physique et sportive
- Langues et cultures de l'Antiquité (cumulable avec une autre option)

- En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :

- Droit et grands enjeux du monde contemporain
- Mathématiques expertes s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité mathématiques en terminale
- Mathématiques complémentaires s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques en terminale

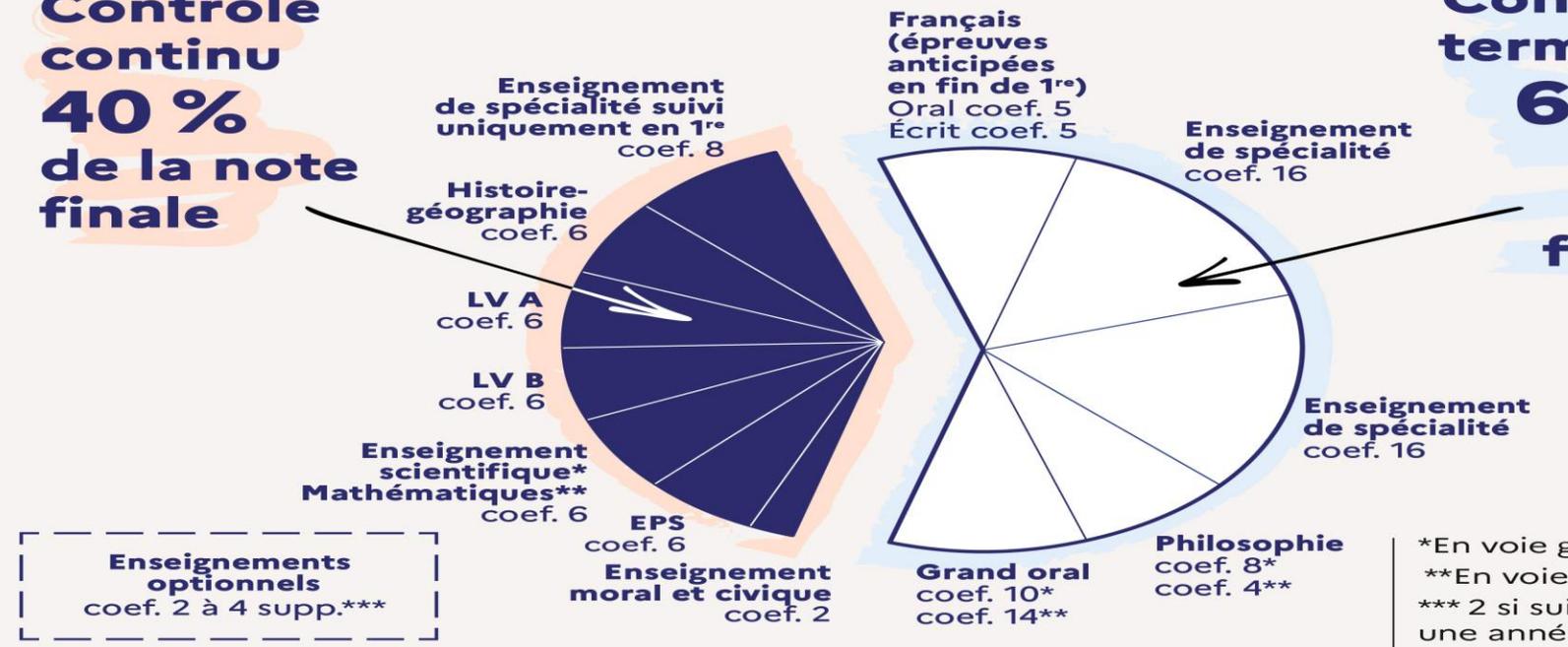
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

La voie professionnelle

pour se former aux métiers de demain

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ou
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

LE LYCEE PROFESSIONNEL

Formation sous statut scolaire

Diplômes préparés : CAP, BAC PRO .

Procédure d'affectation : jusqu'à 10 vœux en fin d'année scolaire soumis à sélection en fonction des résultats scolaires.

Les capacités d'accueil étant limitées en 1ère année de CAP ou de seconde professionnelle, toute demande n'est pas nécessairement satisfaite.

Il est donc indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non affectation.

ATTENTION !

Faire des vœux n'accorde pas automatiquement une place dans un lycée.

L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

- 10 vœux à formuler : 10 lycées et/ou 10 sections différentes
- Affectation par procédure informatique en fonction des résultats scolaires.
- Affectation en fonction du nombre de places disponibles dans la formation demandée.
- → Attention, certaines sections sont très demandées, donc difficiles d'accès !
(ex : boulangerie/pâtisserie, aéronautique, petite enfance, cosmétique, cuisine....)

RECRUTEMENTS PARTICULIERS DANS CERTAINES FILIERES

Concerne les formations suivantes :

- **CAP et Bac Pro Prévention-Sécurité de l'académie**
- **Bac Pro Artisanat et Métiers d'Art option Communication Visuelle pluri-médias (AMACV)**
- **Bac Pro Prothèse Dentaire**
- **CAP Bijouterie-joaillerie**
- **Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises et CAP Conducteur Routier Marchandises et Conducteur Livreur de Marchandises**
- **Bac Pro Boulanger pâtissier et CAP Boulangerie**

Voir les modalités de candidature pour chaque lycée et les dates de sélection sur les sites web des lycées concernés + information aux portes ouvertes.

L'APPRENTISSAGE

Formation sous statut de salarié

Alternance :

Diplômes préparés : CAP, BAC PRO .

→ ENTREPRISE / CFA pour les cours

→ Avoir 15 ans en sortant de 3^{ème} avant décembre 2024

Recherche d'un patron dès février par la famille,

C'est une démarche personnelle, ce n'est pas le collège qui inscrit les élèves au CFA

L'inscription en CFA est soumise à la signature du contrat d'apprentissage entre le jeune, sa famille, l'employeur et le CFA (le jeune peut signer un contrat jusqu'au 31 décembre de l'année civile).

Statut de salarié (25% du SMIC)

Période d'essai de 1 mois

Congés payés (5 semaines)

ATTENTION !

Trouver un patron peut-être difficile, selon le secteur recherché.

Vos interlocuteurs au collège

Pour toute question sur l'orientation, vous pouvez contacter :

- Le Professeur Principal.
- Mme GENNATIEMPO, Psychologue de l'Education Nationale: présente au collège le lundi matin (semaine A), le mardi après-midi et le jeudi, elle reçoit élèves et parents sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat).
- Le Principal: Mr TANI (pour des cas exceptionnels)